Séance du 25 septembre 2014

Nouvelles du Comité central

International Health Policy Survey – En 2015, l'«International Health Policy Survey» menée par la fondation américaine «Commonwealth Fund» (CWF) se penchera sur les médecins de premier recours. En collaboration avec l'OFSP, la FMH a analysé le catalogue de questions et apporté quelques modifications qui ont ensuite été proposées au CWF. Le CC approuve le catalogue de questions ainsi que les modifications proposées.

Intervention du Conseil fédéral dans le TARMED – En raison de son manque de précision terminologique, l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'adaptation de structures tarifaires dans la LAMal suscite l'agacement et l'inquiétude des fournisseurs de prestations et des assureurs. Ces derniers ont exigé que le contrôle des factures se fasse de manière automatique grâce à l'introduction d'une «liste positive» exhaustive des prestations de la médecine de famille dans la structure tarifaire. De son côté, la FMH estime que la délimitation des prestations de la médecine de famille relève clairement de la responsabilité des médecins habilités à facturer, sachant que le contexte joue un rôle essentiel. Comme la contre-proposition de «liste négative allégée» de la FMH et de MFE n'a pas rencontré l'accord des assureurs, la FMH a donné le feu vert à la mise en œuvre de la banque de données pour les membres et les fournisseurs de logiciels. Dès lors, c'est la version 1.08.00 BR avec l'interprétation explicative mais sans le groupe de prestations des assureurs qui fait foi, aux yeux de la FMH.

Révision de la liste des analyses – Lors de la révision de la liste des analyses, le Conseil fédéral a choisi de se fonder sur le modèle de coûts de la FMH pour évaluer le tarif Point-of-Care (POCT). Tandis qu'un accord a été trouvé pour les coûts directs lors de sa mise en œuvre par l'OFSP, ce dernier a défendu une approche arbitraire et incompatible avec les règles de l'économie d'entreprise pour les coûts indirects. La FMH a signalé le caractère illégal et inacceptable de la procédure au DFI et à la Commission fédérale des analyses, moyens et appareils (CFAMA). Le conseiller fédéral A. Berset doit maintenant prendre une décision concernant les questions en suspens.

Initiative parlementaire sur le coma éthylique – L'avant-projet de la Commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) sur l'initiative parlementaire «Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement!» prévoit que les frais médicaux qui découlent d'une consommation excessive d'alcool soient entièrement pris en charge par les personnes concernées. La FMH rejette cette proposition de modification de la loi qui reviendrait à remplacer le principe de solidarité par le principe de causalité et qui est en outre inapplicable. Le CC rejette la direction prise par la Commission de la santé du Conseil national dans son avant-projet.

Stratégie NCD – Dans le cadre de la stratégie «Santé2020» du Conseil fédéral, le Dialogue Politique nationale suisse de la santé a demandé que soit développée une stratégie nationale sur la prévention des maladies non transmissibles (stratégie NCD). Cette stratégie doit souligner l'intérêt de développer des programmes de prévention et renforcer la prévention en matière de santé. Deux groupes de travail ont été mis sur pied pour élaborer les bases nécessaires et rédiger les rapports. Le CC soutient l'orientation de la stratégie NCD mais souhaite déposer une demande auprès du Dialogue Politique nationale suisse de la santé pour que la FMH et la CCM puissent siéger au sein du comité de direction.